

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1146^e séance, tenue le mardi 7 juin 2022, à 14 heures, à salle M-415 du Pavillon Roger-Gaudry et par vidéoconférence

PRÉSENCES : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, M^{me} Pascale Lefrançois ; les présidentes, les présidents des sous-commissions de la Commission des études : le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle et à la formation continue, M. Juan J. Torrès Michel, la vice-rectrice adjointe aux études supérieures, M^{me} Julie Carrier, la vice-rectrice adjointe à la recherche, M^{me} Lucie Parent, le vice-recteur adjoint à la promotion de la qualité, M. Tony Leroux ; les doyennes, les doyens : M. Simon de Denus, M^{me} Sylvie Dubois, M^{me} Christine Théorêt, M. Michel Janosz, M. Carl-Ardy Dubois, M. Raphaël Fischler, M. Serge J. Larivée, M. Langis Michaud ; le représentant de l'École HEC Montréal : M. François Bellavance ; les membres du personnel enseignant nommés par l'Assemblée universitaire : M^{me} Josée Dubois, M. Jesús Vázquez-Abad, M^{me} Sophie Parent, M^{me} Françoise Guay, M. David Lewis ; les membres diplômés : M. Guy Gibeau ; les étudiantes, les étudiants : M. Alexis Cyr, M^{me} Audréanne Matte-Landry, M. Alecsandre Sauvé-Lacoursière, M. Hadrien Chénier-Marais ; les membres du personnel de soutien et du personnel de la recherche : M. Martin Caillé ; des observatrices : M^{me} Marie-Claude Binette, M^{me} Pierrette Gaudreau

INVITATIONS : pour la délibération CE-1146-5.2, de la Faculté de pharmacie, M^{me} Myriam Grefford, conseillère aux programmes d'études, M^{me} Suzanne Gilbert, clinicienne associée et conseillère pédagogique, M. Réjean Lemay, clinicien associé et responsable de programme ; pour la délibération CE-1146-5.3, de la Faculté des arts et des sciences, M. Jonathan Lévesque, conseiller au vice-décanat, et M^{me} Estelle Carde, professeure agrégée au Département de sociologie ; pour la délibération CE-1146-5.4, de la Faculté des arts et des sciences, M. Christian Leduc, directeur du Département de philosophie ; pour la délibération CE-1146-5.5, de la Faculté des arts et des sciences, M^{me} Mireille Tremblay, directrice du Département de linguistique et de traduction ; pour la délibération CE-1146-5.6, de la Faculté des arts et des sciences, M^{me} Michelle McKerral, directrice du Département psychologie ; pour la délibération CE-1146-5.7, du Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques de la Faculté des arts et des sciences, M^{me} Suzanne Paquet, professeure titulaire, et M. Bernard Perron, directeur du Département ; pour la délibération CE-1146-6.1, du Département de démographie de la Faculté des arts et des sciences, M. Yves Carrière, directeur du Département, et M^{me} Nadine Ouellette, professeure agrégée ; pour la délibération CE-1146-6.2, de la Faculté des arts et des sciences, M. Alain Gignac, directeur de l'Institut d'études religieuses ; pour la délibération CE-1146-6.3, de la Faculté des sciences infirmières, M^{me} Marjolaine Héon, vice-doyenne aux études de premier cycle, et M^{me} Catherine Sarrasin, adjointe à la vice-doyenne

ABSENCES : le recteur, M. Daniel Jutras ; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, M^{me} Marie-Josée Hébert ; le vice-recteur à la planification et à la communication stratégiques, M. Jean-François Gaudreault-DesBiens ; les doyens : M. Frédéric Bouchard, M. Patrick Cossette, M. Michel Carrier, M^{me} France Houle, M^{me} Nathalie Fernando ; le représentant et la représentante de l'École Polytechnique Montréal : M. Yves Boudreault, M^{me} Delphine Périé-Cumier ; les membres diplômés : M. Sylvain Dubé ; les membres du personnel de soutien et du personnel de la recherche : M^{me} Bérengère Houzé, M^{me} France Filion ; les observatrices, les observateurs : M^{me} Stéphanie Gagnon, M^{me} Michèle Glémaud, M. Jean-Paul Loyer

PRÉSIDENTE : La vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, M^{me} Pascale Lefrançois

SECRÉTAIRE : Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITÉ : M^{me} Danielle Salvail

La Commission souhaite la bienvenue à Mme Lefrançois, nommée vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, qui, à ce titre, présidera la Commission.

La présidente signale la nomination de nouveaux membres. Membres d'office : M. Juan J. Torrès Michel, vice-recteur adjoint aux études de premier cycle et à la formation continue ; M. Serge J. Larivée, doyen intérimaire de la Faculté des sciences de l'éducation ; Simon de Denus, doyen de la Faculté de pharmacie. Membres du personnel enseignant nommés par l'Assemblée universitaire : M. Jesus Vazquez-Abad, professeur agrégé au Département de didactique de la Faculté des sciences de l'éducation (2^e mandat) ; M. David Lewis, chargé de cours au Département d'histoire et au Centre d'études asiatiques de la Faculté des arts et des sciences.

CE-1146-1 ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1145^e séance tenue le 10 mai 2022
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
- 4.1 Mesures académiques (Absence à une évaluation) – Trimestre d'été 2022
5. Rapport de la Sous-commission des études supérieures
 - 5.1 Faculté de médecine – Direction
 - Modification au programme de Maîtrise en sciences biomédicales (2-484-1-0)
 - 5.2 Faculté de pharmacie
 - Modification au Microprogramme de deuxième cycle en soins pharmaceutiques aux aînés (2-675-6-4)
 - 5.3 Faculté des arts et des sciences – Direction
 - Abolition du Microprogramme de deuxième cycle en analyse et stratégie internationale (2-072-6-1)
 - Abolition du Microprogramme de deuxième cycle en pratiques et politiques du pluralisme (2-072-6-2)
 - Modification au programme de DESS (2-241-1-0) et au Microprogramme de deuxième cycle (2-241-6-0) en Sociétés, politiques publiques et santé
 - 5.4 Faculté des arts et des sciences – Département de philosophie
 - Modification au programme de Maîtrise en philosophie (2-195-1-0)
 - 5.5 Faculté des arts et des sciences – Département de linguistique et de traduction
 - Modification au programme de Doctorat en linguistique (3-180-1-0)
 - 5.6 Faculté des arts et des sciences – Département de psychologie
 - Modification au programme de Doctorat en psychologie, option psychologie clinique (3-220-1-3)
 - Modification au programme de Doctorat en psychologie (3-220-1-0)
 - 5.7 Faculté des arts et des sciences – Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques
 - Modification au programme de Doctorat en histoire de l'art (3-170-1-0)
 - Modification au programme de Doctorat en études cinématographiques (3-171-1-0)
6. Rapport de la Sous-commission du premier cycle
 - 6.1 Faculté des arts et des sciences — Département de démographie
 - Programme de Majeure en démographie (1-070-2-0): création d'un cheminement *Honor*
 - 6.2 Faculté des arts et des sciences — Direction
 - Création d'un programme de baccalauréat par cumul avec appellation en *Religions, spiritualités et pratiques d'intervention*
 - 6.3 Faculté des sciences infirmières
 - Création d'un Microprogramme de premier cycle d'intégration en sciences infirmières (1-630-6-1)
7. Protocole d'évaluation périodique des programmes d'études
8. Bureau de la promotion de la qualité
 - Sous-commission d'évaluation des programmes
 - Rapport d'activité 2020-2021
9. Nomination de membres étudiants à des comités de la Commission des études
10. Affaires diverses
- 11.. Prochaine séance régulière
- 12.. Clôture de la séance

CE-1146-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1145^e SÉANCE TENUE LE 10 MAI 2022

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1145^e séance tenue le 10 mai 2022, tel que présenté.

CE-1146-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant du procès-verbal de la 1145^e séance. Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, en fait la présentation.

CE-1146-4 INFORMATION ET QUESTIONS

CE-1146-4.1 Mesures académiques (Absence à une évaluation) – Trimestre d'été 2022
2022-A0033-1146-040

La présidente, Mme Pascale Lefrançois, présente ce point. Les membres ont reçu le document 2022-A0033-1146-040, sur des ajustements règlementaires adoptés dans le cadre de la délégation de pouvoir (DG-5140 en date du 18 mai 2022), en lien avec la situation épidémiologique : absence à une évaluation – levée de l'obligation de produire une pièce justificative en cas d'absence à une évaluation; utilisation du formulaire CHE_Absence_Évaluation disponible dans le centre étudiant. Selon l'évolution de la situation, la Commission sera appelée à considérer l'éventualité de reconduire cette mesure au trimestre d'automne 2022.

CE-1146-5 RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures, Mme Julie Carrier, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 5.1 à 5.7.

Le doyen de la Faculté de pharmacie, M. Simon De Denus, présente le projet inscrit au point 5.2. Pour cette présentation, la Commission reçoit, de cette Faculté, Mme Myriam Grefford, conseillère aux programmes d'études, Mme Suzanne Gilbert, clinicienne associée et conseillère pédagogique, et M. Réjean Lemay, clinicien associé et responsable de programme.

La vice-doyenne aux études de cycles supérieurs et à l'engagement communautaire de la Faculté des arts et des sciences, Mme Sophie Parent, présente les projets inscrits au point 5.3. Pour cette présentation, la Commission reçoit, de cette Faculté, M. Jonathan Lévesque, conseiller au vice-décanat, et Mme Estelle Carde, professeure agrégée au Département de sociologie.

Pour la présentation du projet inscrit au point 5.4, la Commission reçoit M. Christian Leduc, directeur du Département de philosophie de la Faculté des arts et des sciences.

Pour la présentation du projet inscrit au point 5.5, la Commission reçoit Mme Mireille Tremblay, directrice du Département de linguistique et de traduction de la Faculté des arts et des sciences.

Pour la présentation du projet inscrit au point 5.6, la Commission reçoit Mme Michelle McKerral, directrice du Département de psychologie de la Faculté des arts et des sciences.

Pour la présentation du projet inscrit au point 5.7, la Commission reçoit M. Bernard, directeur, et Mme Suzanne Paquet, professeure titulaire, du Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques de la Faculté des arts et des sciences.

CE-1146-5.1 Faculté de médecine – Direction
- Modification au programme de Maîtrise en sciences biomédicales (2-484-1-0)
2022-A0033-1146-024

La modification au programme de Maîtrise en sciences biomédicales propose principalement une nouvelle répartition des options existantes du programme, afin de donner une plus grande visibilité à certaines options en recherche axées sur les sciences cliniques ainsi que sur la formation professionnelle déjà offerte en conseil génétique, dans un contexte d'autonomisation des programmes de Maîtrise. Dans cette perspective, des options seront détachées du programme, et intégrées au programme de Maîtrise en sciences cliniques (2-485-1-0) ou au programme de Maîtrise en conseil génétique (2-534-1-0). Également, le projet propose l'abolition de l'option Médecine d'assurance/expertise sciences de la santé, laquelle ne reçoit plus de nouveaux étudiants depuis quelques années. Le programme modifié conservera les options Sciences cardiovasculaires et Médecine expérimentale. La répartition des options et des crédits est décrite au résumé du projet et

dans les tableaux explicitant la démarche d'autonomisation du document 2022-A0033-1146-024, auquel reporte la présentation. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2022.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Maîtrise en sciences biomédicales (2-484-1-0), à la Faculté de médecine (Direction), conformément au document 2022-A0033-1146-024.

CE-1146-5.2 Faculté de pharmacie

- Création d'un Microprogramme de deuxième cycle en soins pharmaceutiques aux aînés (2-675-6-4)

2022-A0033-1146-025

La proposition de la création d'un Microprogramme de deuxième cycle en soins pharmaceutiques aux aînés veut répondre aux besoins grandissants de la formation de professionnels de la santé adéquatement formés dans le champ de la gériatrie, dans un contexte de vieillissement de la population. La formation proposée s'adressera à des pharmaciennes et à des pharmaciens en exercice depuis au moins six mois, et vise l'acquisition des connaissances et compétences pertinentes à la prestation de soins pharmaceutiques avancés, de qualité et sécuritaires, auprès des populations aînées. La structure du Microprogramme comporte de 9 à 12 crédits, répartis selon 9 crédits de cours obligatoires, et 3 crédits de cours à option (ces crédits pourraient être réalisés au dernier trimestre, sous réserve de l'approbation de la direction du programme) ; la structure du Microprogramme pourra servir de programme gigogne vers le programme de Maîtrise en pharmacothérapie avancée. Huit nouveaux cours de sigle PHA sont créés en lien avec l'implantation du Microprogramme, prévue au trimestre d'hiver 2023. La présentation reporte au document 2022-A0033-1146-025.

Des précisions sont apportées sur les démarches de la préparation du projet (consultations auprès des diplômées et des diplômés, et auprès des organismes concernés, examen de programmes comparables offerts par d'autres universités, etc.). En réponse à des questions présentées, des précisions portent sur les données issues des consultations quant à l'intérêt pour la formation et quant aux modalités de cheminement dans le programme en contexte de travail, sur les modalités de reconnaissance des crédits du Microprogramme pour le passage au programme de Maîtrise, et sur les modalités d'attestation. On souligne la pertinence d'avoir construit les contenus et la structure du programme en fonction d'un référentiel de compétences, et l'intérêt de la formule proposée en regard de la formation professionnelle. La Commission félicite la Faculté pour le projet présenté, et en souligne l'originalité et l'intérêt.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un Microprogramme de deuxième cycle en soins pharmaceutiques aux aînés (2-675-6-4), à la Faculté de pharmacie, conformément au document 2022-A0033-1146-025.

CE-1146-5.3 Faculté des arts et des sciences – Direction

- Abolition du Microprogramme de deuxième cycle en analyse et stratégie internationale (2-072-6-1)
- Abolition du Microprogramme de deuxième cycle en pratiques et politiques du pluralisme (2-072-6-2)
- Modification au programme de DESS (2-241-1-0) et au Microprogramme de deuxième cycle (2-241-6-0) en Sociétés, politiques publiques et santé

2022-A0033-1146-026, 2022-A0033-1146-027, 2022-A0033-1146-028

Le Microprogramme de deuxième cycle en analyse et stratégie internationale (9 crédits) et le Microprogramme de deuxième cycle en pratiques et politiques du pluralisme (9 crédits) avaient été établis afin de permettre l'inscription de candidatures externes aux écoles d'été du CÉRIUM. Cette

modalité n'ayant plus cours et n'étant plus indiquée, l'abolition de ces deux microprogrammes est proposée, à compter du trimestre d'été 2022. La présentation reporte aux documents 2022-A0033-1146-026 et 2022-A0033-1146-027.

La modification au programme de DESS et au Microprogramme de deuxième cycle en Sociétés, politiques publiques et santé (programmes gigognes) vise principalement à définir une offre de cours ciblant davantage les aspects sociaux et politiques de la santé, lesquels constituent le cœur de l'identité du programme. Les objectifs de formation se trouvent ainsi recentrés en fonction de ces dimensions fondamentales, permettant de présenter une structure et des contenus de programmes plus représentatifs. Des modifications afférentes sont apportées à la structure et aux dispositions réglementaires des programmes. L'implantation des programmes modifiés est prévue au trimestre d'automne 2022. La présentation reporte au document 2022-A0033-1146-028.

En réponse à des questions présentées, des précisions sont apportées sur les vérifications effectuées quant aux contenus des cours, comparativement avec des contenus de cours de l'École de santé publique, et sur les modalités d'encadrement en regard des choix de cours (les cours sont répartis selon des blocs disciplinaires).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve à la Faculté des arts et des sciences (Direction) :

- l'abolition du Microprogramme de deuxième cycle en analyse et stratégie internationale (2-072-6-1), conformément au document 2022-A0033-1146-026,
- l'abolition du Microprogramme de deuxième cycle en pratiques et politiques du pluralisme (2-072-6-2), conformément au document 2022-A0033-1146-027,
- la modification au programme de DESS (2-241-1-0) et au Microprogramme de deuxième cycle (2-241-6-0) en Sociétés, politiques publiques et santé, conformément au document 2022-A0033-1146-028.

CE-1146-5.4 Faculté des arts et des sciences – Département de philosophie
- Modification au programme de Maîtrise en philosophie (2-195-1-0)
2022-A0033-1146-029

La modification au programme de Maîtrise en philosophie propose le retrait (abolition) de l'option Recherche avec mémoire court, et propose la création de nouveaux cours enrichissant l'option Philosophie au collégial, notamment par la création de trois nouveaux cours de sigle PHI, soit un séminaire de stage (1.5 cr.) et un stage en milieu collégial (91.5 cr.), ainsi que le cours PHI 6401— *Enjeux de la philosophie au collégial* (3 cr.). Des modifications afférentes sont apportées aux objectifs, à la structure et aux dispositions réglementaires du programme. Les ajustements apportés permettront une meilleure répartition des responsabilités relatives à cette option (dont l'attribution et la gestion des stages ainsi que leur supervision), ainsi qu'une meilleure correspondance entre les objectifs (enseignement, simulation, stage, etc.) et les crédits attribués. Également, le développement d'un arrimage avec le milieu collégial permettra d'assurer une meilleure visibilité à cette option et au programme. La structure de l'option Philosophie au collégial comporte 45 crédits, répartis selon 33 crédits de cours obligatoires (dont 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire), et 12 crédits de cours à option. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2022. La présentation reporte au document 2022-A0033-1146-029.

M. Jesus Vazquez-Abad observe que l'option Philosophie au collégial ne comporte pas cours de didactique ou de pédagogie et ne présente pas de collaboration avec la Faculté des sciences de l'éducation, pourtant habilitée à la formation de l'enseignement au collégial. Déplorant cette situation, M. Vazquez-Abad indique qu'il votera contre le projet de modification présenté.

Une discussion porte sur la préoccupation présentée, et fait ressortir les points suivants. L'option Philosophie au collégial ne se pose pas comme une formation en sciences de l'éducation ou en pédagogie (cet aspect correspond à environ 6 crédits de la formation, sur l'ensemble des crédits du

programme), mais constitue une formation complémentaire dans le cadre de la formation à la maîtrise en philosophie, en vue de favoriser l'acquisition de notions et d'outils pour l'exercice de l'enseignement de la philosophie au collégial. Par ailleurs, un cours parmi les cinq séminaires du programme relève de la Faculté des sciences de l'éducation (ce cours était déjà présent dans la structure). On note aussi que les responsables de l'enseignement du cours PLU 6053 détiennent une expérience pratique de l'enseignement de la philosophie au collégial. Considérant que la Faculté des sciences de l'éducation a développé, au cours des dernières années, une expertise en enseignement postsecondaire, il aurait été opportun d'examiner des possibilités de collaboration, ou d'en envisager pour des développements futurs. Par ailleurs, vu les besoins actuels dans la formation en enseignement au collégial, lesquels dépassent les objectifs proposés par les offres de formation complémentaires, il y aurait lieu de voir à bonifier l'option ou à l'ajuster en fonction de ces besoins. Dans cette perspective, le rôle de la Faculté de sciences de l'éducation doit être reconnu et sa contribution, articulée dans le cadre de collaborations, selon diverses formules (par exemple, développement d'un microprogramme, etc.). Sur la problématique plus vaste de la formation pédagogique aux études supérieures, on indique que cette question importante devra être examinée dans un cadre plus global par le vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études. En regard de l'explication apportée sur les objectifs de l'option, on observe qu'il y aurait lieu de revoir la formulation des notes de présentation du programme, afin d'évacuer toute confusion avec une formation en pédagogie.

Monsieur Vazquez-Abad reçoit les avis présentés, mais constate que la Faculté des sciences de l'éducation n'a pas été consultée sur ce projet. Il propose d'en reporter l'adoption. La proposition de mise en dépôt n'est pas appuyée.

Les avis suggèrent plutôt de procéder à l'adoption du projet. Par ailleurs, il conviendra de prendre en compte le rôle de la Faculté des sciences de l'éducation dans la définition d'offres de formation en pédagogie aux études supérieures, ainsi que des modalités de consultation et de collaboration à appliquer, et d'examiner en elle-même la problématique de la formation en pédagogie aux études supérieures, plutôt qu'en lien avec un projet précis.

La Faculté des arts et des sciences et le Département de philosophie prennent acte des avis présentés.

Le vote est demandé en regard de la proposition de modification présentée ; la proposition est adoptée à la majorité, 16 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions étant inscrites.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à la majorité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Maîtrise en philosophie (2-195-1-0) [comportant l'abolition de l'option Recherche avec un mémoire court], au Département de philosophie de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2022-A0033-1146-029.

CE-1146-5.5 Faculté des arts et des sciences – Département de linguistique et de traduction
- Modification au programme de Doctorat en linguistique (3-180-1-0)

2022-A0033-1146-030

La modification au programme de Doctorat en linguistique porte principalement sur la structure des deux options du programme et sur les cours, afin de bonifier les contenus de formation dans les champs disciplinaires de la sociolinguistique, de la linguistique informatique, et de la linguistique expérimentale, en lien, notamment, avec le développement des expertises professorales et de recherche du Département. D'autres cours seront ajoutés, provenant d'autres disciplines, dans une perspective de décloisonnement de la discipline de la linguistique. Des ajustements à la structure et aux modalités de cheminement permettront de faciliter les choix de cours et d'améliorer l'encadrement relatif à l'élaboration du projet de thèse. La structure du programme totalise 90 crédits, répartis selon 78 crédits de cours obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, et 12 crédits de cours à option, pour l'option Linguistique, et selon 81 crédits de cours obligatoires (dont 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse), et 9 crédits de cours à option, pour l'option Neurosciences du langage. Deux

nouveaux cours de sigle LNG sont créés, pour la thèse et le séminaire de thèse. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2022. La présentation reportée au document 2022-A0033-1146-030.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Doctorat en linguistique (3-180-1-0), au Département de linguistique et de traduction de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2022-A0033-1146-030.

CE-1146-5.6 Faculté des arts et des sciences – Département de psychologie
- Modification au programme de Doctorat en psychologie, option psychologie clinique (3-220-1-3)
- Modification au programme de Doctorat en psychologie (3-220-1-0)

2022-A0033-1146-031, 2022-A0033-1146-032

La modification au programme de Doctorat en psychologie, option psychologie clinique propose principalement de retirer six crédits de cours à option de la structure du programme (bloc 70G) ; le programme passera ainsi de 129 à 123 crédits (répartis selon 102 crédits de cours obligatoires, dont 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, 60 crédits attribués à des stages et 21 crédits de cours à option). Cette modalité permettra d'alléger le programme et de favoriser une diplomation dans le délai attendu de quatre ans. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2022. La présentation reportée au document 2022-A0033-1146-031.

La modification au programme de Doctorat en psychologie propose principalement de retirer le cours SHA 7015 des blocs de cours obligatoires du programme, et de le remplacer par un nouveau cours créé, PSY 7006—*Séminaire de projet doctoral*, plus approprié à la formation. Le cours SHA 7015 demeurera optionnel dans les options Générale et Psychologie sociale. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2022. La présentation reportée au document 2022-A0033-1146-032.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve, au Département de psychologie de la Faculté des arts et des sciences :

- la modification au programme de Doctorat en psychologie, option psychologie clinique (3-220-1-3), conformément au document 2022-A0033-1146-031,
- la modification au programme de Doctorat en psychologie (3-220-1-0), conformément au document 2022-A0033-1146-032.

CE-1146-5.7 Faculté des arts et des sciences—Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques
- Modification au programme de Doctorat en histoire de l'art (3-170-1-0)
- Modification au programme de Doctorat en études cinématographiques (3-171-1-0)

2022-A0033-1146-033, 2022-A0033-1146-034

La modification au programme de Doctorat en histoire de l'art et au programme de Doctorat en études cinématographiques propose l'ajout, à la structure de ces programmes, d'une option Recherche-crédation, commune à ces deux programmes. Cette modalité permettra de répondre à la demande grandissante pour l'établissement d'un tel parcours de formation aux études supérieures, et permettra d'en appuyer la réalité, déjà développée au Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques, dans une perspective de consolidation et de développement des rapports entre les deux secteurs du Département. Pour chacun des deux programmes, les crédits de l'option Recherche-crédation seront répartis selon 81 crédits de cours obligatoires, dont 75 crédits attribués à la

recherche, à la réalisation et à la rédaction d'une thèse, et 9 crédits de cours à option. Deux nouveaux cours sont créés pour chacun des deux programmes (sigle HAR et sigle CIN), pour les activités d'intégration. L'implantation des programmes modifiés est prévue au trimestre d'automne 2022. La présentation reporte aux documents 2022-A0033-1146-033 et 2022-A0033-1146-034.

On signale que le projet présenté répond adéquatement à des recommandations issues du processus d'évaluation des programmes. La Commission félicite la Faculté pour la qualité des projets.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve, au Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques de la Faculté des arts et des sciences :

- la modification au programme de Doctorat en histoire de l'art (3-170-1-0) : création d'une option Recherche-création, conformément au document 2022-A0033-1146-033,
- la modification au programme de Doctorat en études cinématographiques (3-171-1-0) : création d'une option Recherche-création, conformément au document 2022-A0033-1146-034.

CE-1146-6 RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE

Le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle et à la formation continue, M. Juan J. Torrès Michel, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 6.1 à 6.3.

La vice-doyenne aux études de cycles supérieurs et à l'engagement communautaire de la Faculté des arts et des sciences, Mme Sophie Parent, présente les projets inscrits aux points 6.1 et 6.2. Pour ces présentations, la Commission reçoit, de cette Faculté, M. Yves Carrière, directeur, et Mme Nadine Ouellette, professeure agrégée, du Département de démographie (point 6.1), et M. Alain Gignac, directeur de l'Institut d'études religieuses (point 6.2).

La doyenne de la Faculté des sciences infirmières, Mme Sylvie Dubois, présente le projet inscrit au point 6.3. Pour cette présentation, la Commission reçoit, de cette Faculté, Mme Marjolaine Héon, vice-doyenne aux études de premier cycle, et Mme Catherine Sarrasin, adjointe à la vice-doyenne.

CE-1146-6.1 Faculté des arts et des sciences — Département de démographie - Programme de Majeure en démographie (1-070-2-0) : création d'un cheminement *Honor* 2022-A0033-1146-035, 035.1

La proposition de la création d'un cheminement *Honor* dans le programme de Majeure en démographie se pose en lien avec l'établissement, en 2020, du programme de baccalauréat par cumul avec appellation en Sciences de la population, en ce que le cheminement proposé sera réalisé exclusivement dans le cadre d'un cheminement académique associé à ce baccalauréat par cumul avec appellation. Cette modalité permettra une reconnaissance académique, dans une perspective de sensibilisation et de préparation à la poursuite des études aux cycles supérieurs, tout en favorisant la diplomation. Le cheminement *Honor* prévoit l'accès à des cours réservés à ce parcours, à des cours d'initiation à la recherche réalisés sur deux trimestres de la troisième année du baccalauréat (afin de favoriser une réflexion sur des intérêts de recherche et sur la poursuite des études au deuxième cycle), à la possibilité de suivre des cours spécialisés du deuxième cycle en démographie, et à la double reconnaissance de 6 crédits de cours de deuxième cycle (soit à la fois dans le programme du baccalauréat et dans le programme de Maîtrise dans le cas de la poursuite des études au deuxième cycle). Les prescriptions d'inscription au cheminement *Honor* indiquent de poursuivre des études de façon concomitante dans le programme de Majeure en démographie et dans le programme de Mineure associé à la majeure (selon la liste des programmes identifiés pour le baccalauréat par cumul avec appellation en Sciences de la population) ; d'avoir complété un minimum de 27 crédits du programme de Majeure (incluant les cours obligatoires DMO 2311 et DMO 2312) avec obtention d'une moyenne cumulative de 3,7, et d'avoir complété 18 crédits du programme associé de Mineure avec obtention d'une moyenne cumulative de 3,5. Le cheminement *Honor* (nouveaux blocs 70V et 70W) sera suivi au cours des deux

derniers trimestres du programme de Majeure, et correspondra à 12 crédits : les nouveaux cours (à créer) DMO 46001 et DMO 46002 (Projet intégrateur *Honor* 1 et 2, totalisant 6 crédits) ; un cours de niveau 6000 (3 crédits) choisi parmi les cours du bloc 70W ; le cours DMO 6200—*Méthodes de recherche et enjeux démographiques* (3 crédits). Les nouveaux cours DMO 46001 et 46002 permettront de s’initier aux étapes d’une recherche scientifique et de les mettre en pratique (revue de la littérature, élaboration des questions et hypothèses de recherche, identification des sources de données pertinentes, choix des méthodes d’analyses, traitement et analyse des données, présentation et interprétation des résultats, rédaction d’un article scientifique). L’implantation du programme modifié est prévue au trimestre d’automne 2022. La présentation reportée au document 2022-A0033-1146-035.

Une précision porte sur les modalités d’attribution du cheminement *Honor*, lequel, bien que sa structure soit intégrée au programme de Majeure, sera reconnu uniquement dans le programme complété de baccalauréat par cumul avec appellation en Sciences de la population. On mentionne l’intérêt de la formule proposée, laquelle contribue au rehaussement de la modalité du baccalauréat par cumul avec appellation.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l’unanimité,

la Commission des études approuve la création d’un cheminement *Honor* dans le programme de Majeure en démographie (1-070-2-0), au Département de démographie de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2022-A0033-1146-035.

CE-1146-6.2 Faculté des arts et des sciences — Direction
- Création d’un programme de baccalauréat par cumul avec appellation en *Religions, spiritualités et pratiques d’intervention*

2022-A0033-1146-036, 036.1

La proposition de la création d’un programme de baccalauréat par cumul avec appellation en *Religions, spiritualités et pratiques d’intervention* propose de jumeler le programme de Majeure en sciences des religions ou le programme de Majeure en théologie, à un programme de certificat ou de mineure dans une discipline relative à l’intervention psychosociale ou communautaire. Dans une perspective de bonification de la formation de premier cycle en études religieuses, l’établissement d’un cheminement dans le cadre d’un baccalauréat par cumul avec appellation permettra de répondre à des objectifs visant la formation de spécialistes des faits religieux et spirituels en lien avec le développement d’expertises et de pratiques dans un domaine d’intervention (intervention psychosociale, intervention communautaire, coopération internationale, etc.), et visant l’acquisition d’une formation à la fois polyvalente et intégrée, combinant des champs d’expertise en complémentarité. Des cours prioritaires, à suivre dans le cadre des 30 premiers crédits du programme de Majeure choisi, ont été identifiés (REL 1111, REL 3960 et REL 1330). Il sera exigé de réussir le cours intégrateur REL 2403—*Stage 1 : Exploration (pratiques d’intervention)*, et de compléter un minimum de 3 crédits de cours en intervention. Un second stage (REL 3402—*Stage 2 : Intégration*), non obligatoire, sera proposé. L’implantation du programme est prévue au trimestre d’automne 2022. La présentation reportée au document 2022-A0033-1146-036.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l’unanimité,

la Commission des études approuve la création d’un programme de baccalauréat par cumul avec appellation en *Religions, spiritualités et pratiques d’intervention*, à la Faculté des arts et des sciences (Direction), conformément au document 2022-A0033-1146-036.

CE-1146-6.3 Faculté des sciences infirmières
- Création d'un Microprogramme de premier cycle d'intégration en sciences infirmières
(1-630-6-1)

2022-A0033-1146-037, 037.1

Le Microprogramme de premier cycle d'intégration en sciences infirmières constituera une passerelle vers le programme de Baccalauréat, permettant à des étudiantes et à des étudiants détenant des crédits universitaires de compléter leur formation initiale en sciences infirmières de manière accélérée (24 mois plutôt que trois ans), et d'intégrer, au terme du Microprogramme, la deuxième année du programme de formation initiale (1-630-1-1 ou 1-630-1-8). Le Microprogramme comporte 15 crédits de cours obligatoires, offerts en ligne, et son établissement donne lieu à la création de cinq nouveaux cours de sigle SOI. L'établissement d'un programme passerelle, selon un modèle déjà répandu dans les autres provinces canadiennes, permettra d'accroître l'attractivité du programme de Baccalauréat en sciences infirmières, de rehausser le calibre de la formation, et d'atténuer le déficit d'effectifs infirmiers au Québec. Subventionné par le ministère de l'Enseignement supérieur, le Microprogramme donnera lieu au développement concerté d'activités de formation à distance, selon un mode collaboratif entre l'Université de Montréal, l'Université de Sherbrooke et l'Université d'Ottawa (le programme de la passerelle inclura les contenus pédagogiques développés conjointement, mais chacune des trois universités restera responsable de l'offre et de la prestation de ces cours). L'implantation du microprogramme est prévue au trimestre d'été 2023. La présentation reportée au document 2022-A0033-1146-037.

En réponse à des questions présentées, des précisions sont apportées sur les disciplines concernées par les cours préalables, sur les modalités des cours en ligne de formation pratique, et sur l'articulation des compétences à acquérir pour la première année du programme de baccalauréat (page 15 du document de présentation).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un Microprogramme de premier cycle d'intégration en sciences infirmières (1-630-6-1), à la Faculté des sciences infirmières, conformément au document 2022-A0033-1146-037.

CE-1146-7 Protocole d'évaluation périodique des programmes d'études
2022-A0033-1146-038

Le vice-recteur adjoint à la promotion de la qualité, M. Tony Leroux, présente la dernière version du Protocole d'évaluation périodique des programmes d'études, mis à jour en fonction de l'amélioration continue des processus du Bureau de la promotion de la qualité (notamment, par des modalités simplifiées pour les évaluations externes, par la prise en compte des principes EDI, et par la simplification des thèmes du processus, ramenés au nombre de dix et reformulés par des descriptions plus lisibles). Le texte du protocole a été adapté en fonction d'une écriture inclusive. La présentation reportée au document 2022-A0033-1146-038.

En réponse à une question, une précision porte sur les principes généraux identifiés (page 3 du document de présentation) et sur les principes pouvant être rattachés à la notion d'engagement académique.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le Protocole d'évaluation des programmes d'études, conformément au document 2022-A0033-1146-038.

CE-1146-8 Bureau de la promotion de la qualité
Sous-commission d'évaluation des programmes
- Rapport d'activité 2020-2021

2022-A0033-1146-039

Le vice-recteur adjoint à la promotion de la qualité, M. Tony Leroux, présente le Rapport d'activité du Bureau de la promotion de la qualité et de la Sous-commission d'évaluation des programmes pour les années 2020 et 2021. La situation de crise sanitaire a donné lieu à une transformation des processus, dont certains seront maintenus, permettant souplesse et efficacité, notamment pour les modalités de l'évaluation externe et pour le recrutement des évaluateurs externes. Un guide de rédaction a été mis à jour et des processus ont été vérifiés dans le cadre de projets pilotes, dont les modalités de soutien auprès des comités d'autoévaluation. La présentation reportée au document 2022-A0033-1146-039.

La Commission félicite l'équipe du Bureau de la promotion de la qualité pour la teneur du travail accompli.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le Rapport d'activité 2020-2021 du Bureau de la promotion de la qualité et de la Sous-commission d'évaluation des programmes, conformément au document 2022-A0033-1146-039.

CE-1146-9 Nomination de membres étudiants à des comités de la Commission des études

2022-A0033-1146-041

Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, présente ce point. L'association étudiante concernée ayant transmis ses recommandations, la Commission est invitée à procéder à la nomination de membres étudiants (AGÉÉFEP) à des comités de la Commission des études [Sous-commission du premier cycle ; Comité institutionnel d'évaluation de l'enseignement ; Sous-commission d'évaluation des programmes]. Le document 2022-A0033-1146-041 présente la liste des personnes nommées pour chaque comité, et les lettres de recommandation.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études nomme, aux comités suivants :

À la Sous-commission du premier cycle :

M. Hadrien Chénier-Marais (étudiant à la Faculté de l'éducation permanente), pour un mandat de quatre ans se terminant le 30 juin 2026,

Au Comité institutionnel d'évaluation de l'enseignement :

Mme Agape Gatore-Magenge (étudiante à la Faculté de l'éducation permanente), pour un mandat de quatre ans se terminant le 30 juin 2026,

À la Sous-commission d'évaluation des programmes :

M. Hadrien Chénier-Marais (étudiant à la Faculté de l'éducation permanente), pour un mandat de quatre ans se terminant le 30 juin 2026.

CE-1146-10 AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1146-11 PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance prévue au calendrier aura lieu le mardi 20 septembre 2022, à 14 heures.

CE-1146-12 CLÔTURE DE LA SÉANCE

La présidente, Mme Pascale Lefrançois, signale le départ à la retraite de la registraire, Mme Marie-Claude Binette, à compter du mois de septembre prochain. La Commission remercie Mme Binette pour la qualité de son apport au cours de son mandat, et la félicite, en applaudissant.

La séance est levée à 16 heures.

Adopté tel que modifié, à l'unanimité le 11 octobre 2022 – délibération CE-1148-2

La présidente,

Le secrétaire général,

Pascale Lefrançois

Alexandre Chabot